

Profession de foi républicaine du citoyen Gérard, en annexe de la séance du 5 pluviôse an II (23 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Profession de foi républicaine du citoyen Gérard, en annexe de la séance du 5 pluviôse an II (23 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 397-398;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32437_t1_0397_0000_1

Fichier pdf généré le 15/05/2023

II

ANNEXE AU N° 83

Théodore Gérard et sa profession de foi (1)

Et moi aussi, je suis martyr de la liberté

Je fus révolutionnaire dix-huit ans avant la révolution française. Dès le collège j'étois l'amant et l'admirateur du gouvernement républicain; né avec une extrême sensibilité et une âme brûlante, j'en puisai le goût passionné dans l'étude et la méditation des siècles héroïques de la Grèce.

Parmi les sciences utiles que je cultivai, la politique me parut la première, et la plus précieuse aux hommes, joint à la pente invincible que j'avois pour le gouvernement populaire.

En 1779, (j'avois alors dix-huit ans), j'osai écrire et imprimer un ouvrage intitulé *Sophiologie, ou les Avantages du Gouvernement républicain sur le monarchique*. Les argus du despotisme me découvrirent et me saisirent, je fus incarcéré au Donjon de Vincennes, j'y demeurai 24 heures, après quoi on me notifia une lettre d'exil, mais si on m'en épargna la rigueur, ce fut par un raffinement du despotisme pour mieux m'observer sans doute et me couvrir de l'œil des argus.

Voilà le commencement de mes malheurs, jusqu'au 14 juillet 1789.

A cette époque, j'écrivis, et j'imprimai une adresse aux soixante districts de Paris, ainsi nommés alors, pour les prémunir contre Lafayette et tous les nobles en général, que je regardois comme très dangereux d'employer dans la révolution.

L'aristocratie s'éleva contre moi; je fus traité de factieux et de républicain, car alors ces deux dénominations présentoient une acception synonyme dans l'opinion de ces temps-là. A la vue de l'orage qui grondoit sur ma tête, je gémissais en voyant le peuple si peu préparé à suivre les grades de la révolution et à l'achever. Je me retirai sur ma terre natale dans le département de la Meuse.

Là dans la retraite et la solitude de la campagne et le recueil de la pensée, je composai le plan d'une république, ayant pour titre *le Tableau social*. Les prêtres, les nobles et le peuple lui-même alors égaré par eux, me suscitèrent de nouvelles persécutions et lancèrent contre moi les dénonciations les plus atroces, me traitant de *novateur*, de *factieux* et de *républicain*.

Arriva ensuite l'arrestation de Louis Capet à Varennes. Je contribuai avec mes concitoyens du département de la Meuse à l'arrestation de ce fonctionnaire conspirateur et perfide.

C'est le lendemain de cette célèbre arrestation que j'imprimais mes réflexions sur les motifs et la fuite du parjure, et dans ces réflexions, j'annonçai comme mesure de sûreté qu'il falloit à l'instant destituer Louis Capet, déporter tous les nobles et les prêtres réfractaires.

(1) Broch. in 8°, 7 p. (F⁷ 4722, doss. 3). Ce dossier comprend 20 autres pièces, lettres à Barère, à Collet d'Herbois, au C. de S. G., allant de pluviôse à messidor II. Les dernières lettres semblent montrer que Th. Gérard perd la raison.

Le tribunal de Varennes, qui tenoit au parti royaliste, traita mon imprimé d'incendiaire, et eut l'impudeur de vouloir me rechercher; mais la fermeté et la persévérance que je montrai dans mes principes ainsi que la nécessité des mesures les plus vigoureuses pour renverser la conjuration et ses moyens hostiles, jointes à la voix de quelques patriotes disposés à la révolution et ardents à recevoir ses principes, restreignirent le tribunal de Varennes dans un silence modeste.

Plusieurs mois après, j'imprimai cet autre ouvrage intitulé: *Le Roi et les Traîtres dénoncés au peuple français et à l'assemblée nationale*.

A l'apparition de cette brochure, les royalistes se déchaînèrent de nouveau contre moi et jetèrent de hautes clameurs.

On m'accusa de m'opposer à la guerre décrétée par l'assemblée législative et proclamée par le pouvoir exécutif. On m'accusa d'attaquer la constitution acceptée par le roi; on m'accusa d'avoir avili le trône et les autorités constituées; et Duranthon, ministre de la justice, et le directoire de mon département se joignirent pour me poursuivre et demander ma tête.

Harmand, juge de paix, alors à Bar-sur-Ornain, et aujourd'hui député à la Convention nationale, fut chargé de lancer contre moi un mandat d'arrêt; mais ce fonctionnaire, malgré les ordres impérieux qu'il reçut, le réduisit à un mandat d'amener.

Je dois ici ce témoignage à Harmand, qui se montra patriote autant qu'incorruptible dans ses fonctions de juge, je dois dire qu'il refusa son ministère au ressentiment et à la vengeance de la cour, je dois dire qu'il se montra au-dessus des terreurs dont l'assiégea le directoire de mon département, et qu'il osa résister au vizir Duranthon.

Pendant ce temps là, et le directoire de mon département, et le vizir Duranthon faisoient pleuvoir sur moi un déluge de pamphlets et de dénonciations virulentes; on m'affichoit dans sept cent quarante municipalités, on m'y traitoit d'*anarchiste*, de *novateur*, de *factieux*, de *républicain*.

J'étois accablé de tant de persécutions qu'à la fin j'y succombai, et je tombai dans un état de langueur, qui depuis ne m'a plus quitté.

Alors pour égayer ma mélancolie, j'écrivis et j'imprimai une brochure intitulée: *Lettre au Pape sur le fanatisme et ses erreurs*.

A l'apparition de cette nouvelle brochure, les prêtres fulminèrent et les dévotes me jetèrent des pierres. Nouveaux ennemis à combattre et non moins dangereux que les royalistes.

C'est en vain que le vizir Duranthon, appuyé de Gossin, ex-constituant, et alors procureur-général du directoire de mon département, ordonnoit mon arrestation par les voies les plus arbitraires; l'opinion publique me préserva, car on craignit de la choquer.

Pour moi, retiré dans ma demeure solitaire, et me résignant aux événements, j'écrivis et j'imprimai ma profession de foi intitulée: *Appel au Tribunal des 83 départemens et à l'Assemblée nationale*.

A cette publication, les royalistes et tous mes autres persécuteurs frémirent de rage en voyant que le peuple, trop longtemps abusé alloit reconnoître qu'il existoit des principes et des vertus

dans un *anarchiste, un novateur, un factieux, un républicain*.

Enfin arriva le triomphe patriotique du 10 août, qui parut mettre fin aux tourmens des amis et des défenseurs de la révolution. Alors je crus pouvoir respirer dans mon département, après mes longues fatigues, mes longs combats, et les chagrins amers dont ma vie étoit depuis si longtemps abreuvée.

Mais la perfidie de La Fayette, de ce La Fayette que j'avois bien montré aux français, ouvrit, ainsi que je l'avois prédit et annoncé, les portes de nos frontières, et livra au brigandage et à la férocité des Prussiens le département de la Meuse, de la Moselle et des Ardennes.

Au milieu de cette consternation publique, la violence d'un côté, et la perfidie de l'autre, on vient m'annoncer que Gossin, procureur général du département, et le plus ardent de mes persécuteurs, a vendu ma tête à Brunswick. Par les conseils des patriotes, on dispose mon départ à travers les ombres de la nuit, et j'arrive à Paris, le 6 novembre 1792.

A mon arrivée, j'entreprends un journal et je l'intitule *Journal de la république*. La Convention nationale n'avoit pas encore siégé, et je précédai la proclamation d'un gouvernement en faveur duquel j'avois depuis si longtemps consacré la plus belle partie de mon existence, mes moyens, mes travaux et ma santé.

En ce temps là, le ministre Rolland parut vouloir se ranger sur la ligne de mes persécuteurs, pour avoir combattu le système de la garde prétorienne, numéro 15 de mon journal, et pour avoir démasqué Buzot, le premier apôtre de cette intrigue.

Je le pris avec Rolland du ton que doit prendre un républicain dont la fierté est offensée, d'un républicain accoutumé depuis longtemps à lutter avec des oppresseurs; et Rolland, trop mal appuyé de la légitimité de sa cause se renferma dans le cercle étroit de sa nullité morale.

Mais j'imprimai et je fis répandre aux jacobins le portrait de cet homme tout à la fois tartuffe et pervers.

Rolland m'avoit menacé d'arrêter la circulation de mon journal dans les départemens, et je ne tardai pas à m'apercevoir de son influence dangereuse.

Je me demandai dans ma solitude et le secret de ma douleur où étoit la liberté; je ressentis trop vivement les actes de cette oppression.

C'est durant les intervalles de ma mélancolie et de l'accablement de ma santé que je traçai un plan général d'encadrement susceptible de renfermer le territoire de la république française entre les barrières du Jura, du Rhin, de la mer du Nord, de la Hollande, de l'Océan, de toute la chaîne des Pyrénées, du bassin de la Méditerranée et de toute la chaîne des Alpes jusqu'à sa rencontre avec le mont Jura pour fermer l'encadrement.

J'ai conservé ce travail en manuscrit par prudence, quoiqu'il ne contienne que des développemens, et que j'aye gardé par devers moi le concert et la combinaison des moyens applicables à la marche et au succès de son accomplissement.

Le temps est arrivé pour cette grande mesure.

Je viens d'acquitter une dette républicaine, en défendant un patriote, en défendant le secrétaire général de la guerre; j'ai cru voir ce fonctionnaire en butte aux dénonciations d'un parti intéressé à le perdre et à priver la république de ses services, surtout dans un moment de crise, dans l'instant enfin où les opérations de nos armées alloient décider du succès de la campagne, et j'ai fait en cela tout ce que les hommes libres doivent à l'opprimé et au sentiment de son infortune.

Enfin je me résume, et je reviens à ce que je dois conclure pour terminer ma profession de foi.

Je déclare que je suis républicain par gout et par sentiment : je déclare que la raison et la philosophie m'en ont fait désirer le titre avec le plein et le libre exercice de ses précieux avantages, comme les seuls glorieux, les seuls susceptibles de soutenir la dignité de l'homme et la majesté de son indépendance.

Je déclare que je me suis uni et que je resterai toujours uni à ma patrie, à la république française, une et indivisible et impérissable.

Je déclare que je reconnois comme légitime et comme le centre de l'autorité du peuple le gouvernement révolutionnaire, établi jusqu'à la paix par mesure de salut public, que le conseil exécutif provisoire et les ministres ne sont que les agens du peuple : je déclare reconnaître le comité de salut public comme le centre de ce gouvernement et de l'autorité générale et impulsive.

Je déclare que si dans la défense de Vincent (1), j'ai mis en avant une proposition reconnue par la constitution, mais divergente des grandes mesures nouvellement adoptées dans les dangers de la patrie, c'est que j'ai écrit et imprimé avec chaleur et précipitations et que je n'avois pas encore lu le décret sur l'établissement et l'organisation du gouvernement révolutionnaire.

Puissent mes vœux s'accomplir, puissent les patriotes que la malveillance voudroit diviser, se reconcilier entr'eux, et en sceller la sincérité et la durée par le baiser fraternel!

A bas les petites haines et les animosités entre les patriotes, à bas les petits esprits de parti qui feroient rire la malveillance. A bas ceux d'entre nous qui refuseront de se reconcilier et de se trouver au banquet de la réunion fraternelle.

Pour nous, vrais et sincères républicains, offrons la paix à nos frères égarés, la république le demande. Unissons-nous contre les royalistes et les fédéralistes. Victoire à la démocratie.

(1) Voir *Arch. parl.*, séance du 6 pluvi., ann. II.